|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** | | |
| Circulaire administrative  **CACE/1053** | | Le 1er mars 2023 |
|  | | |
|  | | |
| **Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT** | | |
|  | | |
|  | | |
| Objet: | **Réunion de la Commission d'études 3 des radiocommunications  (Propagation des ondes radioélectriques), Genève, 2 juin 2023** | |
|  |
|  |
|  | | |

# 1 Introduction

Je vous informe, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 3 de l'UIT‑R aura lieu à Genève le 2 juin 2023, après les réunions des Groupes de travail 3J, 3K, 3L et 3M (voir la Lettre circulaire [3/LCCE/46](https://www.itu.int/md/R00-SG03-CIR-0046/fr)).

La réunion de la commission d'études se tiendra au siège de l'UIT à Genève. La séance d'ouverture aura lieu à 9 h 30.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Groupe | Date de la réunion | Date limite de soumission des contributions | Séance d'ouverture |
| Commission d'études 3 | Vendredi 2 juin 2023 | Vendredi 26 mai 2023 à 16 heures UTC | Vendredi 2 juin 2023 à 9 h 30 (heure locale) |

# 2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 3 est reproduit dans l'Annexe 1. Le statut des textes attribués à la Commission d'études 3 se trouve à l'adresse suivante:

[www.itu.int/md/R19-SG03-C-0001/en](https://www.itu.int/md/R19-SG03-C-0001/fr)

## 2.1 Adoption de projets de Recommandation lors de la réunion de la commission d'études (§ A2.6.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-8)

Aucune Recommandation n'est proposée pour adoption par la commission d'études conformément au § A2.6.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-8.

## 2.2 Adoption de projets de Recommandation par une commission d'études par correspondance (§ A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT‑R 1-8)

La procédure décrite au § A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT‑R 1‑8 concerne les projets de Recommandations nouvelles ou révisées qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandations nouvelles ou révisées, établis au cours des réunions des Groupes de travail 3J, 3K, 3L et 3M organisées avant la réunion de la commission d'études, seront soumis à ladite commission. Après examen, cette dernière pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareils cas, la commission d'études a recours à la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) par correspondance d'un projet de Recommandation, comme décrit au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT‑R 1-8 (voir aussi le § 2.3 ci‑dessous), s'il n'y a pas d'objection concernant cette approche de la part d'un État Membre participant à la réunion et si la Recommandation n'est pas incorporée par référence dans le Règlement des radiocommunications.

Conformément au § A1.3.1.13 de la Résolution UIT-R 1-8, l'Annexe 2 de la présente Circulaire contient la liste des sujets qui doivent être traités lors des réunions des groupes de travail qui précéderont immédiatement la réunion de la commission d'études, et pour lesquels des projets de Recommandation pourraient être établis.

## 2.3 Décision concernant la procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la commission d'études décide de l'éventuelle procédure à suivre pour faire approuver chaque projet de Recommandation conformément au § A2.6.2.3 de la Résolution UIT‑R 1‑8, à moins que la commission d'études ne décide d'appliquer la procédure PAAS décrite au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-8 (voir le § 2.2 ci-dessus).

# 3 Contributions

Les contributions soumises suite aux travaux de la Commission d'études 3 sont traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-8.

Les contributions dont la traduction n'est pas demandée[[1]](#footnote-1)\* (y compris les Révisions des contributions, les Addenda et les Corrigenda aux contributions) doivent être reçues au plus tard sept jours civils (16 heures UTC) avant le début de la réunion. **La date limite de réception des contributions pour cette réunion est indiquée dans le tableau ci-dessus**. Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT‑R 1-8, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne pourront pas être examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à l'adresse suivante:

[rsg3@itu.int](mailto:rsg3@itu.int)

Une copie doit aussi être envoyée au Président et aux Vice‑Présidents de la Commission d'études 3, dont vous trouverez les adresses sur le site:

[www.itu.int/go/rsg3/ch](http://www.itu.int/go/rsg3/ch)

# 4 Documents

Les contributions seront publiées telles qu'elles ont été reçues sur la page web créée à cet effet, dans un délai d'un jour ouvrable:

<https://www.itu.int/md/R15-SG03.AR-C/en>

Les versions officielles seront mises en ligne à l'adresse [http://www.itu.int/md/R19-SG03-C/en](https://www.itu.int/md/R19-SG03-C/fr), dans un délai de trois jours ouvrables.

# 5 Participation/Demande de visa/Réservation d'hôtel/Inscription à la manifestation

L'inscription à cette manifestation est obligatoire et se fera exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés (DFP) pour l'inscription aux manifestations de l'UIT-R. **Les participants doivent, dans un premier temps, remplir un formulaire d'inscription en ligne puis soumettre leur demande d'inscription pour approbation aux coordonnateurs désignés**. À cette fin, ils doivent disposer d'un compte UIT.

Lors de votre inscription à la manifestation, veuillez tenir dûment compte des informations relatives aux mesures sanitaires actuelles, qui sont indiquées sur le [site web de l'UIT consacré aux mesures de protection contre le COVID-19](https://www.itu.int/security/covid19).

Il est vivement recommandé aux participants de **s'inscrire à l'avance** et d'indiquer **s'ils envisagent de participer à la réunion** **en présentiel ou à distance** (voir l'Annexe 3). Les participants sont également invités à consulter les informations concernant la sûreté et la sécurité, qui sont mises à jour régulièrement, avant d'organiser leur voyage, s'ils choisissent de participer à la réunion en présentiel.

On trouvera la liste des coordonnateurs désignés pour l'UIT-R (accès réservé aux utilisateurs de TIES) ainsi que des précisions au sujet de ce nouveau système d'inscription aux manifestations, des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, des réservations d'hôtel, etc., à l'adresse suivante:

[www.itu.int/en/ITU-R/information/events](https://www.itu.int/fr/ITU-R/information/events/Pages/eventregistration.aspx)

Veuillez noter que pour les réunions se tenant à Genève, les demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa doivent être présentées dans le cadre de la procédure d'inscription en ligne et que leur traitement peut prendre jusqu'à 21 jours. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter la page suivante: [https://www.itu.int/en/ITU‑R/information/events/Pages/visa.aspx](https://www.itu.int/en/ITUR/information/events/Pages/visa.aspx).

# 6 Modalités de connexion aux séances de la réunion pour la participation à distance

L'accès à la participation à distance aux séances de la réunion est réservé aux seuls participants inscrits à la manifestation. Les délégués qui le souhaitent peuvent participer à distance aux séances plénières de la commission d'études depuis la page web suivante:

<https://www.itu.int/en/events/Pages/Virtual-Sessions.aspx>

Il sera possible de se connecter pour la participation à distance 30 minutes avant l'heure de début de chaque séance.

# 7 Diffusion sur le web

Pour les personnes souhaitant suivre les débats des réunions de l'UIT-R à distance, les séances plénières de la commission d'études seront diffusées en mode audio sur le web, grâce au service de radiodiffusion Internet de l'UIT (IBS). Les participants n'ont pas besoin de s'inscrire à la réunion pour pouvoir suivre les débats sur le web; toutefois un [compte TIES](https://www.itu.int/en/ties-services/Pages/default.aspx) de l'UIT est nécessaire.

# 8 Organisation d'une réunion virtuelle en cas d'aggravation des conditions sanitaires liées au COVID-19

En cas d'aggravation des conditions sanitaires liées au COVID-19, les organisateurs de la réunion informeront tous les participants de la tenue éventuelle d'une réunion virtuelle en temps opportun, au moyen d'un Addendum à la présente Circulaire administrative.

Pour toute question complémentaire relative à la présente Circulaire administrative, veuillez contacter M. David Botha, Conseiller de la Commission d'études 3, à l'adresse [david.botha@itu.int](mailto:david.botha@itu.int).

Mario Maniewicz  
Directeur

**Annexes**: 3

Annexe 1  
  
Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 3  
des radiocommunications

(Genève, 2 juin 2023)

**1** Ouverture de la réunion

**2** Adoption de l'ordre du jour

**3** Désignation du Rapporteur

**4** Compte rendu de la réunion précédente (Document [3/93](https://www.itu.int/md/R19-SG03-C-0093/fr))

**5** Rapports de synthèse des Présidents des Groupes de travail

**5.1** Groupe de travail 3J

**5.2** Groupe de travail 3K

**5.3** Groupe de travail 3L

**5.4** Groupe de travail 3M

**6** Examen des Recommandations nouvelles ou révisées

**6.1** Recommandations pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir la Résolution UIT-R 1-8, § A2.6.2.2.2, A2.6.2.2.3 et A2.6.2.4)

– Décision de demander l'adoption du texte par la commission d'études

– Décision concernant la procédure d'approbation à suivre

**7** Examen des modifications de forme à apporter à certaines Recommandations (voir la Résolution UIT-R 1-8, § A2.6.2.5)

**8** Examen des rapports nouveaux ou révisés

**9** Examen des Questions nouvelles ou révisées

**10** Suppression de Recommandations, Rapports et Questions

**11** Examen d'autres contributions

**12** État d'avancement des Manuels, Questions, Recommandations, Rapports, Vœux, Résolutions et Décisions

**13** Liaison avec d'autres commissions d'études et organisations internationales

**14** Calendrier des réunions

**15** Divers

Carol WILSON  
 Présidente de la Commission d'études 3 des radiocommunications

Annexe 2  
  
Sujets devant être traités lors des réunions des Groupes de travail 3J, 3K, 3L et 3M qui se tiendront immédiatement avant la réunion de la Commission d'études 3  
et pour lesquels des projets de Recommandation pourraient être établis

Groupe de travail 3J

Proposition de modification de la Recommandation UIT-R P.834-9 – Correction de la réfraction de l'angle d'élévation pour l'atmosphère de référence moyenne annuelle pour le monde entier – Voir l'Annexe 1 du Document [3J/225](https://www.itu.int/md/R19-WP3J-C-0225/en).

Proposition de modification de la Recommandation UIT-R P.453-14 – Cartes mondiales numériques des conduits de surface et des conduits élevés – Voir l'Annexe 2 du Document [3J/225](https://www.itu.int/md/R19-WP3J-C-0225/en).

Proposition de révision de la Recommandation UIT-R P.453-14 – Indice de réfraction radioélectrique: formule et données de réfractivité – Conduits de surface et conduits élevés – Voir l'Annexe 3 du Document [3J/225](https://www.itu.int/md/R19-WP3J-C-0225/en).

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT‑R P.525‑4 – Calcul de l'affaiblissement en espace libre – Voir l'Annexe 8 du Document [3J/225](https://www.itu.int/md/R19-WP3J-C-0225/en).

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT‑R P.834 – Effets de la réfraction troposphérique sur la propagation des ondes radioélectriques – Voir l'Annexe 11 du Document [3J/225](https://www.itu.int/md/R19-WP3J-C-0225/en).

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.835-6 – Atmosphères de référence – Voir l'Annexe 12 du Document [3J/225](https://www.itu.int/md/R19-WP3J-C-0225/en).

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.835-6 – Annexe 2 – Atmosphères de référence – Voir l'Annexe 13 du Document [3J/225](https://www.itu.int/md/R19-WP3J-C-0225/en).

Résumé des documents de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT‑R P.835-6 – Annexe 3 – Voir l'Annexe 14 du Document [3J/225](https://www.itu.int/md/R19-WP3J-C-0225/en).

Résumé des propositions de révision de la Recommandation UIT-R P.453 – Indice de réfraction radioélectrique: formules et données de réfractivité – Voir l'Annexe 15 du Document [3J/225.](https://www.itu.int/md/R19-WP3J-C-0225/en)

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT‑R P.838‑3 – Variabilité de l'affaiblissement dû à la pluie aux fréquences comprises entre 80 et 200 GHz – Voir l'Annexe 16 du Document [3J/225](https://www.itu.int/md/R19-WP3J-C-0225/en).

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.840-8 – Voir l'Annexe 17 du Document [3J/225](https://www.itu.int/md/R19-WP3J-C-0225/en).

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT‑R P.839‑4 – Voir l'Annexe 18 du Document [3J/225](https://www.itu.int/md/R19-WP3J-C-0225/en).

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT‑R P.678‑3 – Voir l'Annexe 22 du Document [3J/225](https://www.itu.int/md/R19-WP3J-C-0225/en).

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.833-10 – Mesures statistiques de l'effet de feuillage dans diverses formes irrégulières d'arbres feuillus et proposition de modèle empirique aux fréquences comprises entre 2 et 10 GHz – Voir l'Annexe 25 du Document [3J/225](https://www.itu.int/md/R19-WP3J-C-0225/en).

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.2040-1 – Effets des matériaux de construction et des structures des bâtiments sur la propagation des ondes radioélectriques aux fréquences supérieures à 100 MHz environ – Voir l'Annexe 26 du Document [3J/225](https://www.itu.int/md/R19-WP3J-C-0225/en).

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.526-15 – Propagation par diffraction – Voir l'Annexe 28 du Document [3J/225](https://www.itu.int/md/R19-WP3J-C-0225/en).

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT‑R P.310 – Proposition de révision de termes et de nouvelles définitions – Voir l'Annexe 29 to Document [3J/225](https://www.itu.int/md/R19-WP3J-C-0225/en).

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT‑R P.2040‑2 –Permittivité relative complexe des matériaux de construction – Voir l'Annexe 30 to Document [3J/225](https://www.itu.int/md/R19-WP3J-C-0225/en).

Groupe de travail 3K

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1546-6 – Méthode de prévision de la propagation point à zone pour les services de Terre entre 30 MHz et 4 000 MHz – voir l'Annexe 1 du Document [3K/264](https://www.itu.int/md/R19-WP3K-C-0264/en).

Document de travail en vue d'un futur avant-projet de révision de la Recommandation UIT‑R P.1812-6 – Utilisation de données de surface numérique dans le profil du trajet radioélectrique – voir l'Annexe 2 du Document [3K/264](https://www.itu.int/md/R19-WP3K-C-0264/en).

Sujet d'étude en vue d'une révision future de la Recommandation UIT-R P.1410 – Données de propagation et méthodes de prévision nécessaires pour la conception de systèmes d'accès radioélectrique de Terre à large bande fonctionnant entre 3 et 60 GHz – voir l'Annexe 7 du Document [3K/264](https://www.itu.int/md/R19-WP3K-C-0264/en).

Sujets d'étude en vue d'une révision future de la Recommandation UIT-R P.1411-11 – Données de propagation et méthodes de prévision pour la planification de systèmes de radiocommunication, à courte portée, destinés à fonctionner à l'extérieur de bâtiments et de réseaux locaux hertziens dans la gamme de fréquences comprises entre 300 MHz et 100 GHz – voir l'Annexe 8 du Document [3K/264](https://www.itu.int/md/R19-WP3K-C-0264/en).

Sujets d'étude en vue d'une révision future de la Recommandation UIT-R P.1238 – Données de propagation et méthodes de prévision pour la planification de systèmes de radiocommunication et de réseaux locaux hertziens destinés à fonctionner à l'intérieur de bâtiments à des fréquences comprises entre 300 MHz et 450 GHz – voir l'Annexe 9 du Document [3K/264](https://www.itu.int/md/R19-WP3K-C-0264/en).

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT‑R P.2108‑1 – Prévision de l'affaiblissement dû à des groupes d'obstacles – voir l'Annexe 15 du Document [3K/264](https://www.itu.int/md/R19-WP3K-C-0264/en).

Document de travail en vue d'un projet de révision de la Recommandation UIT‑R ITU‑R P.2108‑1 –Prévision de l'affaiblissement dû à des groupes d'obstacles – voir l'Annexe 17 du Document [3K/264](https://www.itu.int/md/R19-WP3K-C-0264/en).

Groupe de travail 3L

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.684-7 – voir l'Annexe 1 du Document [3L/86](https://www.itu.int/md/R19-WP3L-C-0086/en).

Document en vue d'une éventuelle révision du modèle de prévision des scintillations figurant dans la Recommandation UIT-R P.531-14 – voir l'Annexe 3 du Document [3L/86](https://www.itu.int/md/R19-WP3L-C-0086/en).

Avant-projet de document en vue de la révision de la Recommandation UIT-R P.531-14 – voir l'Annexe 4 du Document [3L/86](https://www.itu.int/md/R19-WP3L-C-0086/en).

Révisions futures de la Recommandation UIT-R P.372 – Différences entre les Figures 2 et 3 (et les logiciels) concernant la dépendance en fréquence du bruit radioélectrique – voir l'Annexe 8 du Document [3L/86](https://www.itu.int/md/R19-WP3L-C-0086/en).

Document de travail en vue d'avant-projets de révision de la Partie 5 de la Recommandation UIT‑R P.372-15 et des logiciels associés – voir l'Annexe 9 du Document [3L/86](https://www.itu.int/md/R19-WP3L-C-0086/en).

Document de travail en vue d'avant-projets de révision des Recommandations UIT-R P.372-14 et UIT-R P.618-13 – voir l'Annexe 10 du Document [3L/86](https://www.itu.int/md/R19-WP3L-C-0086/en).

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT‑R P.372 – Bruit radioélectrique – voir l'Annexe 11 du Document [3L/86](https://www.itu.int/md/R19-WP3L-C-0086/en).

Révisions futures de la Recommandation UIT-R P.372 – Représentation des bruits impulsifs, à bande étroite et à l'intérieur de bâtiments – voir l'Annexe 12 du Document [3L/86](https://www.itu.int/md/R19-WP3L-C-0086/en).

Révisions futures de la Recommandation UIT-R P.372 – Analyse des lacunes concernant la mesure du bruit radioélectrique en extérieur – voir l'Annexe 13 du Document [3L/86](https://www.itu.int/md/R19-WP3L-C-0086/en).

Groupe de travail 3M

Considérations relatives à un document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.618 – Avant-projets de révision et travaux futurs – voir l'Annexe 1 du Document [3M/364](https://www.itu.int/md/R19-WP3M-C-0364/en).

Avant-projet de révision de la méthode de prévision de l'affaiblissement dû à des groupes d'obstacles figurant dans la Recommandation UIT-R P.452-17 – Méthode de prévision pour évaluer les brouillages entre stations situées à la surface de la Terre à des fréquences supérieures à 0,1 GHz environ – voir l'Annexe 3 du Document [3M/364](https://www.itu.int/md/R19-WP3M-C-0364/en).

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.452-17 (Diffusion par les hydrométéores) – Méthode de prévision pour évaluer les brouillages entre stations situées à la surface de la Terre à des fréquences supérieures à 0,1 GHz environ – voir l'Annexe 4 du Document [3M/364](https://www.itu.int/md/R19-WP3M-C-0364/en).

Document de travail en vue d'une révision future de la Recommandation UIT-R P.1409 –Données de propagation et méthodes de prévision pour les systèmes utilisant des stations placées sur des plates-formes à haute altitude et d'autres stations stratosphériques élevées fonctionnant à des fréquences supérieures à environ 0,7 GHz – voir l'Annexe 6 du Document [3M/364](https://www.itu.int/md/R19-WP3M-C-0364/en).

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT‑R P.619‑5 – Données sur la propagation nécessaires à l'évaluation des brouillages entre des stations dans l'espace et des stations situées à la surface de la Terre – voir l'Annexe 7 du Document [3M/364](https://www.itu.int/md/R19-WP3M-C-0364/en).

Document de travail en vue d'un projet de révision de la Recommandation UIT‑R P.2108‑1 – Prévision de l'affaiblissement dû à des groupes d'obstacles – voir l'Annexe 9 du Document [3M/364](https://www.itu.int/md/R19-WP3M-C-0364/en).

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT‑R P.2108‑1 – Prévision de l'affaiblissement dû à des groupes d'obstacles – voir l'Annexe 11 du Document [3M/364](https://www.itu.int/md/R19-WP3M-C-0364/en).

Annexe 3  
  
Informations relatives à l'inscription des participants aux manifestations de l'UIT-R

Graphical user interface

Description automatically generated with medium confidenceVeuillez vous assurer de cocher la case «Remote» au cours du processus d'inscription si vous participez à distance. Si cette case n'est pas cochée, nous partirons du principe que vous participerez en présentiel.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. \* Lorsqu'une traduction est demandée, les contributions devraient parvenir au moins trois mois avant la réunion. [↑](#footnote-ref-1)